

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2011.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE :
13

PRÉSENTS :
9

POUVOIRS :
/

VOTANTS :
9

L'AN DEUX MILLE ONZE,
Le neuf novembre, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 4 novembre 2011.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky,
Mme DAVAULT Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques,
M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRAUULT Danielle, M. BAUDOUIN Jean-Paul.

Absents excusés : M. SAIVRES Jean-François, Mme BLAIS Angéline,
Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle, M. BOITARD Steeve.

Pouvoirs: /

Mme DAVAULT Joëlle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Eclairage public : lancement de consultation en vue de mise en sécurité, entretien et maintenance du parc.
- Réforme fiscalité de l'aménagement : mise en place taxe d'aménagement communal.
- Contraction prêts d'investissement 2011.
- Renouvellement Comité Local d'Information et de Concertation (désormais Comité de Suivi de Site) pour la Sté E.S.A. : désignation d'un représentant de la collectivité.
- Bibliothèque municipale :
 - *Accueil d'un spectacle pour les fêtes de Noël : adoption du contrat correspondant.
 - *Reconduction du contrat annuel de maintenance du logiciel MICROBIB.
- Site internet de la Commune : renouvellement du contrat signé avec la Sté « Réseau des Communes ».
- Accueil en stage d'un élève du lycée Jean MOULIN (ANGERS) : signature convention correspondante.
- Écritures comptables.
- Questions et infos diverses : dossier P.L.U., mise en route de l'étude P.A.V.E., proposition du C.A.U.E. 79 sur le projet d'aménagement « Maison de Santé », participation du Département au projet sécurité centre bourg, bilan des diagnostics assainissement autonome, conseils d'écoles, réunion Natur'Agir, etc.
- Comptes rendus des réunions de commissions et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des observations à émettre ou questions à poser portant sur le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2011. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et les Conseillers municipaux procèdent à sa signature. Madame le Maire entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

D 106-2011 : MISE EN SÉCURITÉ, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Madame le Maire informe le Conseil municipal du fait que la convention signée avec le SIEDS pour l'entretien du parc d'éclairage public de la Commune (le contrat initial datant de 1986) arrivera à son terme le 31 décembre 2011 et qu'il y a donc lieu de prendre, sans attendre, toutes dispositions en vue de la poursuite des prestations correspondantes.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations et confie à madame le Maire le soin de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché (à procédure adaptée, relevant des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant de la dépense étant estimé à moins de 90.000,00 € H.T.) qui permettra d'assurer la mise en sécurité, l'entretien, la maintenance du parc d'éclairage public en place dans la Commune ainsi que les dépannages nécessaires.

Le Conseil municipal désigne en outre : Madame le Maire, Messieurs Jacky PROUST, (adjoint), Thierry PASQUIER et Jean-Jacques LÉON (conseillers) pour constituer le comité d'examen des offres qui seront transmises à la Mairie.

A l'occasion du débat mené sur cette question, Madame le Maire évoque la réunion d'information qui s'est tenue lundi dernier, 7 novembre, à 19 h, en Mairie, réunion au cours de laquelle les services de SÉOLIS (représentés par M. David BAUFRETON) sont venus présenter un diagnostic du parc d'éclairage public de la Commune ainsi que la formule d'entretien-maintenance qui est proposée au-travers du contrat « IRIS » et un programme de travaux de mise à niveau sécuritaire.

L'inventaire du parc thénezéen laisse apparaître : 29 commandes et 333 points lumineux dont 59 candélabres et 274 lanternes. L'état des lieux a mis en évidence 10 non conformités.

Au terme de la réflexion menée, le Conseil municipal décide de s'informer auprès de Communes voisines ayant déjà réalisé leur consultation et envisage, éventuellement, l'apport de variante(s) à la trame proposée pour le lancement de cette consultation. Il est en outre prévu de consulter la Sté GEF TP, la Sté ANCELIN et SÉOLIS.

D 107-2011 : FISCALITÉ DE L'URBANISME : MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET EXONÉRATIONS

Madame le Maire indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe, remplaçant la Taxe Locale d'Équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Cette taxe est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la P.V.R. (participation pour voirie et réseaux), la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.)

Cette taxe est instituée de plein droit, dans les Communes dotées d'un document d'urbanisme (POS ou PLU), au taux de 1% par défaut, sauf renonciation expresse décidée par délibération, valable trois ans, et par délibération du Conseil municipal dans les autres Communes.

Les taux d'imposition sont fixés par délibération des collectivités bénéficiaires de la taxe d'aménagement et applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Les délibérations sont valables un an et reconduites de plein droit sauf délibération contraire.

Les Communes ont aussi la possibilité de fixer des taux différenciés (pouvant varier de 1% à 5%, voire même jusqu'à 20%, dans certains secteurs, sur délibération motivée), selon les aménagements à réaliser par secteurs de leur territoire.

Par ailleurs, la mise en place de cette taxe peut donner lieu, sur décision du Conseil municipal, à des exonérations facultatives (dont le détail est indiqué par Madame le Maire).

Rappelant que la procédure d'élaboration du P.L.U. de la Commune n'est pas achevée (le projet venant d'être soumis à enquête publique du 29 août au 30

septembre 2011), Madame le Maire suggère au Conseil municipal d'instituer, néanmoins et dès maintenant, la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Commune.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré,

-Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331- et suivants,

le Conseil municipal décide, par vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

9 votants – 8 voix POUR – 1 voix CONTRE,

I – d'instituer dès maintenant (en l'attente de l'achèvement de la procédure d'élaboration du P.L.U. de la Commune), et sur l'ensemble du territoire de la Commune, la Taxe d'Aménagement au taux de 1%,

II- d'exonérer, en application des dispositions de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme, et ce, en totalité :

1° Les locaux à usage d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

D 108-2011 : CONTRACTION DE PRÊTS D'INVESTISSEMENT 2011

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il y aura lieu de contracter un prêt afin de financer l'investissement réalisé au cours de cette année 2011, sachant que ce prêt pourrait être scindé en trois prêts différents, en fonction de la nature des dépenses considérées : emprunt principal (montant : 224.000 € - durée : 15 ans), emprunt immobilisations (montant : 17.000 € - durée : 5 ans) et emprunt relais d'un montant prévisionnel de 34.000 € en l'attente du versement de la subvention sollicitée auprès de la Région sur le programme d'aménagement de la chaufferie de la Mairie.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés (Caisse d'Épargne, CDC, Crédit Agricole, etc.) mais, du fait de la situation extrêmement difficile que l'on connaît à l'heure actuelle, la Commune n'a reçu qu'une seule proposition (offre de la Caisse d'Épargne pour le prêt d'un montant de 17.000 €). Il sera donc impossible au conseil municipal d'arrêter un choix au cours de la présente séance.

Suite à cet exposé et considérant d'une part, que la contraction de ces prêts présente un caractère d'urgence et que, d'autre part, plusieurs offres devraient être transmises sous peu à la Commune, le Conseil municipal confie à Madame le Maire le soin de contracter les emprunts nécessaires au vu des propositions qui présenteront les meilleures conditions et il l'autorise à signer les contrats correspondants et autres documents nécessaires.

(Madame le Maire s'engage à transmettre aux Conseillers les informations qui lui parviendront avant de finaliser ses choix).

**D 109-2011 : RENOUELEMENT COMITÉ LOCAL D'INFORMATION
ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.) DÉSORMAIS COMITÉ DE SUIVI DE SITE (C.S.S.)
POUR L'ENTREPRISE EXPLOSIFS SÈVRES ATLANTIQUE (E.S.A.):
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ**

Madame le Maire effectue l'exposé suivant :

Par correspondance du 6 octobre 2011, Madame la Préfète des Deux-Sèvres rappelle la création, par arrêté préfectoral du 4 juillet 2006, et ce, conformément aux dispositions de l'article D125-29 du Code de l'Environnement, d'un C.L.I.C. pour l'entreprise E.S.A. installée en forêt d'Autun.

Par anticipation sur la fin du mandat des membres, et en application de la loi n° 2010-788 du 10 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, un nouvel arrêté doit être pris. En effet, les C.L.I.C. deviennent désormais des commissions de suivi de site (C.S.S.) et, dans l'attente du décret d'application de l'article 247 de la loi dite « Grenelle 2 » précitée, les règles de composition et de fonctionnement de ces commissions restent inchangées.

La Commune étant concernée par le périmètre d'exposition au risque, elle se doit de désigner un représentant au sein de cette commission.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne M. Thierry DEJONCKHEERE pour une reconduction de ses fonctions en qualité de représentant de la Commune au sein du C.S.S. créé pour la Sté E.S.A.

**D 110-2011 : ORGANISATION D'UN SPECTACLE DE NOËL
À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : ADOPTION DU CONTRAT CORRESPONDANT**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du souhait de la bibliothèque municipale d'accueillir un spectacle dans ses locaux à l'occasion des fêtes de Noël.

Dans cette perspective, un spectacle proposé par la Compagnie des dix Doigts – 38, Chemin du Parc à Fourrage – 86000 POITIERS, intitulé « Et Vive le Père Noël !!! » et correspondant à un coût de 400 € T.T.C. a été retenu et Madame le Maire présente au Conseil municipal le contrat de prestations artistiques transmis par la compagnie artistique.

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dispositions de ce contrat de prestations artistiques, le Conseil municipal l'adopte en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame à le signer, précisant que la dépense correspondante fera l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 6232 du budget principal – exercice 2011.

(A noter que Caroline CINTRÉ, responsable de la bibliothèque, a établi un bilan d'activités du service pour cette année 2011 et que ce document sera prochainement diffusé auprès des Conseillers).

D 111-2011 : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : MAINTENANCE LOGICIEL « MICROBIB »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contrat (n° 99106) établi le 4 octobre 2011 par la S.A.R.L. MICROBIB – Le Bourg – 17120 EPARGNES – au titre de la maintenance du logiciel «Microbib» utilisé à la bibliothèque municipale. Ce contrat, prenant effet le 1^{er} décembre 2011 pour une durée de 12 mois, prévoit, entre autres dispositions, le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 196,00 Euros H.T.

Après avoir pris connaissance de ce contrat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-l'ADOpte en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à le signer.

-RAPPELLE que le mandatement de la dépense correspondante fait l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 6156 du budget principal.

D 112-2011 : SITE INTERNET DE LA COMMUNE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ « RÉSEAU DES COMMUNES »

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition que la société « Réseau des Communes » - 11, rue Tronchet – 75008 PARIS, vient de lui transmettre en vue du renouvellement du contrat associé au site Internet de la Commune.

Le nouveau contrat 2012 :

- propose un délai contractuel de trois ans (au lieu de deux, à l'heure actuelle) à compter de la date de sa signature et peut être renouvelé, par reconduction expresse, une fois maximum pour une durée de trois ans,
-présente une possibilité d'évolution annuelle du coût de l'abonnement (montant de la maintenance annuelle pour les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 751 et 1500 habitants : 374,00 € H.T., soit 447,30 € T.T.C.) de 0 à 10% maximum, afin de faire face aux surcoûts liés aux variations de consommation de la bande passante.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de ce contrat, le Conseil municipal l'adopte en son intégralité et autorise Madame le Maire à le signer.

Le conseil municipal rappelle en outre que la dépense annuelle correspondante fera l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 6188 du budget principal de l'exercice 2012 et suivants.

(Thierry PASQUIER, Conseiller municipal gérant le site, présente les statistiques, toujours en hausse, des consultations opérées en 2009, 2010 et 2011. Il précise qu'il sera prochainement possible d'effectuer, en ligne, les inscriptions recensement et

inscriptions sur la liste électorale. De plus, une plate-forme sera prochainement disponible dans le cadre de la gestion des marchés publics.

Madame le Maire et les membres du Conseil félicitent et remercient leur collègue pour le travail assidu qu'il mène en permanence afin que ce site vive et évolue au rythme des évènements locaux (la richesse et la variété des informations publiées justifiant très certainement le succès que ce site rencontre auprès du public).

**D 113-2011 : ACCUEIL EN STAGE (MAIRIE)
D'UN ÉLÈVE DU LYCÉE JEAN MOULIN (ANGERS)**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du projet d'accueil en stage de formation en milieu professionnel (prévu auprès de la Mairie) d'un élève du Lycée Jean Moulin – 1, place Jean Moulin – 49017 ANGERS CEDEX 02, en l'occurrence Monsieur Simon COQUEREAU, élève en Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment (assistant en architecture), et ce, au cours des périodes suivantes :

-du 21 au 25/11/2011, du 28/11 au 02/12/2011 et du 05 au 16/12/2011.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord pour cet accueil en stage auprès de la Mairie et autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes, transmises par l'établissement scolaire.

(Jean-Louis PINEAU, adjoint et enseignant auprès du lycée Jean MOULIN, indique la répartition des semaines de stage prévues entre la mairie et le cabinet SATHEC. Il précise également la nature des missions sur lesquelles Simon COQUEREAU va exploiter, et développer, ses connaissances, l'ensemble consistant, essentiellement, en des établissements de plans et de documents d'urbanisme).

D 114-2011 : ÉCRITURES COMPTABLES

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide d'opérer les écritures comptables ci-après détaillées concernant, sur l'exercice 2011, le budget principal, le budget annexe « lotissement des Chênes » et le (tout nouveau) budget annexe «PHOTOVOLTAÏQUE» :

1° - Vote de crédits supplémentaires

| DÉIGNATION DES ARTICLES | CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER |
|-------------------------|------------------------------------|
|-------------------------|------------------------------------|

| N° | INTITULÉ | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------|---|------------------|------------------|
| 16/1641 | Emprunts | | 13.500,00 |
| 21/21534 4 | Réseaux d'électrification : rue des écoles (structure enfance) : | 13.500,00 | |
| | - lampes = 12643,63 € | | |
| | - prestations 6% = 800 € | | |
| | TOTAL ÉGAL..... | 13.500,00 | 13.500,00 |

2° - Vote de crédits supplémentaires – travaux en régie – Opérations d'ordre

| DÉSIGNATION DES ARTICLES | | CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER | |
|--------------------------|--|---------------------------------|------------------|
| N° | INTITULÉ | DÉPENSES | RECETTES |
| 042/722 | Travx en régie : CREATION CHAUFFERIE MAIRIE - CMS - BIBLIOTHEQUE | | 8.835,08 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 8.835,08 | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 8.835,08 |
| 040/21311/2131 8 | Travx régie : CREATION CHAUFFERIE MAIRIE - CMS - BIBLIOTHEQUE | 8.835,08 | |
| | TOTAL ÉGAL..... | 17.670,16 | 17.670,16 |

3° - Virements de crédits (Budget annexe « lotissement des Chênes »):

| OBJET DES DÉPENSES | DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS | | AUGMENTATION DES CRÉDITS | |
|---|-------------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| | | Sommes | Chapitre et article | Sommes |
| Emprunts | 16/1641 | 30.652,72 | | |
| Stock au 31.12.2011 : terrains aménagés | | | 040/3555 | 30.652,72 |

| | | | | |
|---|---------|------------------|-----------|------------------|
| Ventes de terrains aménagés | 70/7015 | 30.652,72 | | |
| Stock au 31.12.2011 : terrains aménagés | | | 042/71355 | 30.652,72 |
| | | 61.305,44 | | 61.305,44 |

4° - Virements de crédits (Budget principal):

| OBJET DES DÉPENSES | DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS | | AUGMENTATION DES CRÉDITS | |
|---|-------------------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| | Chapitre et article | Sommes | Chapitre et article | Sommes |
| Autres immobilisations corporelles | 21/2188 | 2.150,00 | | |
| Frais d'étude : PAVE | | | 20/2031 | 1.500,00 |
| SALLE DES FETES : acquisition chariots (devis = 2.255,85 €) | | | 0011/2188 | 650,00 |
| | | 2.150,00 | | 2.150,00 |

D 115-2011 : ÉLABORATION DU P.L.U. DE LA COMMUNE (PHASE : ENQUÊTE PUBLIQUE) : RÉMUNÉRATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de P.L.U. de la Commune vient d'être soumis à une enquête publique, du 29 août au 30 septembre 2011 inclus.

Par correspondance en date du 4 novembre 2011, le Tribunal Administratif de POITIERS (VIENNE) vient d'adresser à la Commune une copie de sa décision n° E11000118 (en date du 3 novembre 2011) fixant l'indemnité à verser à Monsieur Gilbert BUF, commissaire enquêteur désigné en cette qualité selon décision du Président du Tribunal Administratif de POITIERS en date du 13 juillet 2011 (le montant de cette indemnité s'élevant à 1.568,00 €).

Le Conseil municipal prend acte de ces dispositions et dit qu'il y a lieu de procéder au mandatement de cette indemnité au profit de Monsieur Gilbert BUF et ce, à partir des crédits inscrits au compte 202 du budget principal de l'exercice 2011.

QUESTIONS DIVERSES :

*Projet de P.L.U. : le groupe de travail s'est réuni lundi, 7 novembre, avec le cabinet ECP Urbanisme (Mme LUNEAU) et les services de la DDT (Mme PAROT) pour examen des requêtes émises au cours de l'enquête publique, prise de connaissance de l'avis que Monsieur G. BUF, commissaire enquêteur, a formulé sur chacune de ces requêtes, et poursuite de l'étude des avis émis par les personnes publiques associées sur le projet. Sauf imprévu, le projet devrait être validé au cours de la séance de conseil municipal du 8 décembre prochain.

*Élaboration du P.A.V.E. (plan accessibilité voirie et espaces publics) : une réunion de lancement de l'opération s'est tenue le 21 octobre dernier, à 16 h 30, en Mairie avec la participation du cabinet EGIS (M. François BOHANNE), du Pays de Gâtine (Mme Perrine MASSEAU) et de quelques membres du comité de pilotage local. Après une présentation de l'ensemble des intervenants concernés et de leurs rôles respectifs, le cabinet EGIS a défini les objectifs prioritaires du Plan, à savoir une prise en compte des déplacements piétons, tant pour les personnes ayant un handicap que les personnes valides, une identification des itinéraires les plus sensibles et les plus fréquentés en agglomération, un état des lieux associé à une expertise et, au terme de ce travail, l'établissement d'un diagnostic en vue de présentation au conseil municipal. A noter que ce travail devrait être opéré dans un délai de 4 mois. Entretemps, le cabinet EGIS va procéder à un ensemble de repérages sur site et une seconde réunion de travail sera organisée avant restitution du diagnostic.

*Projet d'aménagement d'un Pôle santé : une réunion de travail se tiendra le 24 novembre prochain, à 20h 30, en Mairie avec les professionnels locaux de la santé en vue d'une poursuite de la réflexion lancée sur ce projet (Le Pays de Gâtine, représenté par M. Ronan CESBRON, participera à cette rencontre). Dans le cadre de ce programme, pour lequel la Commune bénéficie de l'assistance du CAUE79, il convient non seulement de considérer l'aspect aménagement du bâti, existant ou à construire, mais aussi le fonctionnement de la structure au-travers d'une mutualisation des divers services médicaux appelés à occuper les locaux (et autres services annexes tels que permanences diététicienne, sages femmes, etc.).

L'attribution de certains financements reste en effet conditionnée à la cohérence de ce projet et à une volonté locale de regroupement de la part des professionnels concernés. En parallèle le CAUE a transmis une première ébauche de projet, ainsi qu'une planification de travaux en fonction de priorités, sur lesquels il conviendra de se positionner ultérieurement et qui permettront de lancer une consultation d'architectes. Madame le Maire rappelle que cette action, dont le coût estimatif est de l'ordre de 400.000 € H.T., peut ouvrir droit à divers financements : DETR (Etat) à raison de 100.000 €, FEDER (Région-Europe) à raison de 100.000 €, et Département (dispositif PROXIMA).

*Projet sécurité-circulation en centre bourg : les services du Conseil Général (représentés par Madame CHAIGNE et Monsieur BONNET) sont venus, à la demande de la Mairie, examiner le projet établi par le cabinet DL INFRA en vue de l'obtention des financements accordés par le département. Deux types d'aides peuvent être retenus en fonction de la nature de la voie concernée : voie départementale (subvention « sécurité », à raison de 30% de la dépense considérée H.T.) ou voie communale (subvention au titre des amendes de police, à raison de 30%, taux minimum, sur le montant considéré H.T.). En ce qui concerne la subvention accordée par le Département, le plafonnement de la dépense est lié au trafic routier constaté sur la voie considérée. De plus, on ne peut déposer qu'une seule demande par année. Il y aura donc lieu de scinder le programme en deux tranches annuelles successives et d'arrêter le choix des sites associés.

*Diagnostics assainissement autonome : le Syndicat des Eaux de la Gâtine vient de remettre le rapport portant sur la réalisation de ces diagnostics sur l'ensemble du territoire communal concerné (ce rapport incluant les contrôles antérieurement réalisés par la SAUR, avant transfert de la compétence assainissement par la Commune). Au total, ce sont 272 dispositifs qui sont concernés sur la Commune, sachant que 261 visites ont pu être effectuées (certains particuliers ayant refusé ce contrôle tout en acceptant de payer la dépenses correspondante, ce qui leur laisse un délai de « tranquillité » de quelques années... et d'autres personnes, souvent propriétaires de résidences secondaires, n'ont pu être contactées). Sur les 272 installations contrôlées, 118 présentent un dispositif complet, alors que 134 doivent donner lieu à une réhabilitation, voire même, pour 8 autres, à une réhabilitation urgente. A noter qu'une réhabilitation est en cours.

Madame le Maire précise qu'elle va s'informer sur la nature exacte des dispositions qu'elle doit prendre, au titre de ses pouvoirs de police, pour la réhabilitation des installations nécessitant une intervention urgente.

*Projet d'installations photovoltaïques sur bâtiments communaux : Les divisions cadastrales à réaliser pour les logements de la gendarmerie et pour séparer le centre médico social de la bibliothèque, ont été opérées, ce matin, par le cabinet ALPHA GÉOMÈTRE.

En parallèle, le C.R.E.R. vient de déposer en Mairie le dossier de consultation d'entreprises.

L'examen des offres aura lieu le 7 décembre prochain à 17 h 30 (y participeront : madame le Maire, Thierry PASQUIER, Thierry DEJONCKHEERE et Jean-Louis PINEAU).

CONSEILS D'ÉCOLES

(Exposé de Thierry DEJONCKHEERE)

-Ecole Germain RALLON : le conseil s'est réuni le 2 novembre. Les principales questions traitées ont été les suivantes : présentation et fonctionnement de l'école (équipe enseignante, effectifs d'enfants par classe, fonctionnement du service cantine), projets et activités diverses (activités sportives, liaison GS-CP, liaison CM2-6^{ème}, bibliothèque, projet danses traditionnelles, projet sur le thème Moyen Âge), situation de la coopérative scolaire et demandes/questions diverses (fonctionnement transports scolaires, utilisation du gymnase, installation de matériel informatique,

travaux divers à réaliser, exercice alerte incendie, fête de l'école – prévue le 23 juin , demande de subvention devant être formulée auprès de la mairie pour achat de dictionnaires, etc.).

-Ecole Augustine FOUILLÉE : le conseil s'est réuni le 3 novembre pour aborder les questions suivantes : effectifs d'enfants par classe, fonctionnement du service en cas d'absence des agents communaux, aide personnalisée auprès des élèves, modification apportée au règlement intérieur, activités sportives (USEP), musique, bibliothèque, spectacle et ateliers divers sur le thème du Moyen Age, sorties cinéma, activités diverses, travaux et entretiens des locaux (faits et à faire), etc.

(S'agissant du fonctionnement des écoles, et plus spécialement de celui du réfectoire de l'école Germain Rallon, Madame le Maire signale que les problèmes d'indiscipline durant le temps de repas se manifestent de nouveau et que le maintien de la surveillance sans le concours d'un troisième agent se verra probablement remis en question, très prochainement).

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS ET ACTIVITÉS DES COMITÉS

1° - Communication – Site INTERNET – Bulletin municipal

(Exposé de Thierry PASQUIER)

Le bulletin municipal de fin d'année va faire l'objet d'une distribution au cours de la semaine prochaine.

Le comité travaille, à l'heure actuelle, sur la question « signalétique » des salles (des devis ont été demandés et une présentation du projet est prévue en début d'année prochaine).

2° - Travaux et bâtiments communaux

(Intervention de Jean-Louis PINEAU)

Une réunion du comité est envisagée pour le lundi 28 novembre prochain.

Présentation d'un bilan chiffré pour le programme d'installation de la chaufferie Mairie/CMS/bibliothèque (coût total : 69.311,29 € TTC) et pour le réaménagement des locaux de la salle des fêtes. Au total, en intégrant les travaux complémentaires ajoutés au programme de base, le coût de revient de l'opération s'élève à 138.294 € T.T.C., sachant que trois subventions ont contribué au financement de l'action : PROXIMA (Département) à raison de 19.801,58 €, DGE (Etat) à raison de 25.544,50 € et FRIL (Région) à raison de 40.000 €.

3° - Fêtes – Loisirs – Cérémonies

(Exposé de Joëlle DAVAULT)

Le comité a pris des dispositions pour la préparation de la cérémonie du 11 Novembre et la commande des livres de Noël.

Un rappel du programme du Téléthon 2011 est effectué : ouverture, le vendredi 2 à 20 h, tournoi de football (de 18 à 20h), marche nocturne, à partir de 20 h 30 et soupe à l'oignon au retour de la marche (22h 30).

Samedi 3 : 8h : petit déjeuner préparé par l'UNC, 10 à 12h : scrabble et jeux de cartes, 14h : vente de produits par les associations, 14 à 17h : animations sportives, jeux de société et divers ateliers animés par l'école Marie-Antoine et l'école de LA PEYRATTE, 17h : chorale « les Voix d'Autun », 20h : dîner avec animation musicale. Autre point abordé : bilan du goûter des Aînés 2011 : 156 participants (chiffre en hausse par rapport à 2010) qui ont beaucoup apprécié ce moment de convivialité.

INFOS COMMUNAUTAIRES

(Exposé de Madame le Maire)

Le dernier conseil communautaire s'est réuni le 26 octobre à LA FERRIÈRE.

Les questions principalement traitées ont été les suivantes :

-L'initiation à l'informatique : elle sera désormais portée par la Communauté de Communes (avec utilisation du site existant au Collège de THÉNEZAY, et équipement, par le Conseil Général, des locaux de l'ancien office de tourisme à LA FERRIÈRE).

-Réforme territoriale : suite aux décisions prises par l'ensemble des collectivités qui constitueront bientôt le groupement formé par les communautés de communes de PARTHENAY, THÉNEZAY, MÉNIGOUTE et quelques communes isolées, un cabinet d'études a été désigné pour évaluer les potentiels de cette nouvelle structure ainsi que les compétences qu'elle pourrait exercer et leurs incidences financières.

-Service d'Aide à Domicile : il a été procédé au vote du budget de ce service.

-Z.A. de LA PEYRATTE : la Communauté de Communes a proposé une cession de terrains à la Commune de LA FERRIÈRE.

-Chevalerie du Thouet : le syndicat pourrait être dissout sachant que la structure serait alors reprise par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.

-Gestion des O.M. : l'exploitation du logiciel retenu pour la gestion du service pose d'importants problèmes et l'acquisition d'un nouveau logiciel représente un investissement désormais trop coûteux si l'on considère le peu de temps restant avant la mise en application de la réforme territoriale.

-Voirie : des travaux de remise en état viennent d'être opérés sur la voie de LAVAUSSEAU à LA FERRIÈRE.

-Construction de la structure enfance-jeunesse : des travaux supplémentaires, répondant à la demande du médecin P.M.I., doivent être réalisés.

-Finances : des dispositions ont été prises pour la contraction de prêts et d'une ligne de trésorerie.

INFOS DIVERSES :

(Exposé de Madame le Maire)

*Journée NATUR'AGIR : au cours d'une réunion qui s'est tenue jeudi dernier, 3 novembre, il a été décidé de reconduire cette journée en 2012 mais à partir d'une formule plus restreinte (au niveau préparation et investissement « humain ») que celle qui avait été retenue au cours des années précédentes. Sachant que 2012 sera l'année internationale de l'énergie durable et, qu'au plan local, trois opérations d'aménagement de chaufferies collectives fonctionnant à l'énergie bois auront été réalisées (par l'EHPAD, la Commune et la Communauté de Communes), une action portes ouvertes pourrait être organisée sur ces sites, avec visites programmées chez des particuliers domiciliés dans le canton, et disposant d'équipements semblables. Les visites s'opèreraient le vendredi après-midi de façon à ce que les élèves du collège et des écoles puissent y participer et le programme se poursuivrait le samedi matin (avec inauguration, à confirmer, de la chaufferie de l'EHPAD, débat avec le CRER et clôture par un apéritif). Une réunion prévue le 5 décembre prochain, permettra de poursuivre la réflexion sur le sujet.

*Décès : Madame le Maire fait part au conseil du décès de Madame Odette RETRAIN (doyenne des Thénezéens, qui venait de fêter ses 106 ans), de Monsieur Michel

GOYAULT (père de Daniel, agent des services techniques) et du grand-père de Jean-François SAIVRES, conseiller municipal.

*Quelques dates à retenir :

- cérémonie commémorative du 11 Novembre,
- le vendredi 18 novembre à 18h : vernissage de l'exposition des œuvres de Marie-Noëlle OLIVIER,
- le 22 novembre à 20h 30 : conseil communautaire à LHOUMOIS,
- le 24 novembre à 20h 30 : réunion avec les professionnels locaux de la santé,
- le 26 novembre : concert de la chorale des Voix d'Autun,
- le 28 novembre de 14h 30 à 16h 30: conférence à l'EHPAD sur la maladie d'Alzheimer,
- les 3 et 4 décembre : Téléthon
- le 5 décembre : réunion NATUR'AGIR.

Madame le Maire met fin à la séance en invitant les conseillers à prendre part à une réunion de travail, le mardi 29 novembre prochain, à 20h 30, sur le thème finances/personnel communal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 45.